

## La Métropole du Grand Paris et Île-de-France Nature s'associent en faveur des espaces naturels !

Communiqué de presse  
Mardi 22 octobre 2024

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Sophie DESCHIENS, Présidente d'Île-de-France Nature, ont signé ce jour une convention de partenariat leur permettant la mise en place d'actions communes en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et agricoles métropolitains.



À travers une convention de partenariat signée sur cinq années, la Métropole du Grand Paris et Île-de-France Nature entendent travailler conjointement autour des axes prioritaires suivants :

- **Porter des projets d'ampleur** de restauration des continuités vertes ;
- **Soutenir les collectivités** dans le cadre des dispositifs d'accompagnement régionaux et métropolitains ;
- **Préserver les espaces agricoles** à travers la mise en place d'une stratégie foncière partagée ;
- **Favoriser l'accompagnement des porteurs de projets agricoles** sur le territoire métropolitain ;

→ Dans ce cadre, la **Métropole s'engage à financer à hauteur de 900 000€ sur 5 ans soit 180 000€ par an, la préservation d'espaces naturels gérés par Île-de-France Nature et bénéficiant aux métropolitains** : la Forêt régionale de Bondy (93), la promenade de la Dhuis (93), la Corniche des Forts (93), la Forêt de Grosbois (94), le Plessis-Saint-Antoine (94), la Vallée du Morbras (94) et les Buttes du Paris (95).

Les deux acteurs ont par ailleurs annoncé la mise en place d'une stratégie de renaturation globale à l'échelle de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) de Livry-Gargan qui vise à redynamiser et valoriser

un quartier en entrée de ville et de métropole. Sur ce site aux enjeux de renaturation très forts, la Métropole bénéficiera d'un soutien financier de 90 000€ d'Île-de-France Nature dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Retour de la nature en ville ».

*« Je me réjouis de ce partenariat avec Île-de-France Nature qui nous permettra de travailler en synergie pour concrétiser notre ambition en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et agricoles métropolitains. Notre action commune permettra d'accompagner les communes dans la mise en place de projets ambitieux pour favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer le cadre de vie de leurs habitants », **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.***

**Sophie DESCHIENS, Présidente d'Île-de-France Nature ajoute :** *« Ce partenariat marque notre engagement concret en faveur de la biodiversité et l'agriculture durable, avec des actions immédiates pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux. Il va nous permettre de restaurer les continuités écologiques, mieux protéger et valoriser nos espaces agricoles, naturels et forestiers régionaux, et installer davantage de nouveaux agriculteurs. Ensemble nous accompagnons les collectivités locales en soutenant la création d'espaces verts. Grâce au financement métropolitain, qui renforce celui de la Région, nous offrons aux métropolitains d'aujourd'hui et de demain, un meilleur cadre de vie, plus durable »*

**A propos de la Métropole du Grand Paris :**

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République, elle a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

**À propos d'Île-de-France Nature**

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine. Île-de-France Nature mène une veille foncière et des actions ciblées au sein de 56 Périmètres régionaux d'intervention foncière, regroupant plus de 45 000 hectares, principalement situés dans la ceinture verte.

En déployant à l'échelle locale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- protège, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

[iledefrance-nature.fr](http://iledefrance-nature.fr)